



## CONTEXTE

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'avoir les outils et l'accompagnement pour analyser leur parcours professionnel et définir un projet professionnel ou de formation.

### Objectifs :

Faire le point sur votre parcours professionnel, vos attentes et vos besoins par apport à celui-ci.

Identifier les pistes professionnelles réalistes et réalisables pour vous.

### Objectifs spécifiques

Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel voire un projet de formation.

L'intégralité de la prestation de bilan de compétences est assurée par le même intervenant qui respecte une charte éthique et de confidentialité.

Prise en charge possible jusqu'à 100%



**Durée :**

21 heures au total avec intersessions (en fonction des contraintes du bénéficiaire)



**Lieux**

Dans les locaux de NOVE Concept, en distanciel ou mixte



**Public visé**

Salariés, demandeurs d'emploi ou bénévoles dans le secteur associatif



**Tarifs**

1890€ TTC, financement possible par le CPF



**Délais d'accès**

3 semaines minimum, hors délai inhérent aux démarches administratives indépendantes de NOVE Concept



**Accessibilité aux personnes en situations de handicap**

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : locaux et adaptation des moyens de la prestation

*Pour toutes questions liées au handicap, veuillez contacter notre référente Madame Menier :*

[frédérique.menier@nove-concept.com](mailto:frédérique.menier@nove-concept.com)

ou au 0618035246.

## Méthode pédagogique

Le bilan de compétences est une démarche individualisée, qui se déroule le plus souvent sur 7 à 8 séances (de 2 à 3 heures) sur une durée de 7 à 8 semaines pour un total de 21 heures. L'intégralité de la prestation de bilan de compétences est assurée par le même intervenant.

Le bilan de compétences comporte 3 phases :

- - Une phase préliminaire et exploratoire (3 heures)
- - Une phase de construction du projet (15 heures)
- - Une phase de plan d'actions à la réalisation du ou des projets (3 heures)

D'après l'article R6313-4 du code du travail, le bilan de compétences se déroule en 3 étapes :

La conclusion du bilan est formalisée dans un livret de synthèse remis au bénéficiaire qui reprend ces 3 phases.

Le bilan de compétences se réalise sous la forme d'entretiens individuels de 2 à 3 heures non consécutifs, selon les rythmes et les contraintes validés avec le bénéficiaire et ou son employeur ou commanditaire avant le démarrage du bilan.

Il peut s'étaler sur 7 à 8 semaines.

Durant la phase exploratoire des tests seront utilisés pour travailler sur l'identification de vos talents et de vos atouts, sur les freins personnels et professionnels, ainsi que la mise en évidence de vos centres d'intérêts.

Il vous sera proposé une utilisation de la documentation (fiches métiers ou autres documents utiles).

## Public

- Les salariés du secteur privé, ainsi que les travailleurs indépendants ;
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle Emploi, de l'APEC ou de Cap emploi;
- Les agents du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés ;
- Tout autre titulaire de compte personnel de formation (CPF).